



PRÉFET DU NORD
SOUS-PREFECTURE DE DOUAI

Bureau de la protection des
populations et des affaires générales
03.27.93.59.63

et

S3PI Hainaut Cambrésis Douaisis
03.27.21.31.69

A

Douai,
Le 14 décembre 2015,

**Réunion de la CSS
ALFI DOUAI et ALFI WAZIERS**

Participants :

- Représentants de l'administration
 - Madame GALLO, Sous-préfecture
 - Madame MEGLINKY, Sous-préfecture
 - Monsieur SANTERRE, DREAL
- Représentants de l'exploitant
 - Monsieur BOISSY, Air Liquide Waziers
 - Monsieur PICQUE, Air Liquide Waziers
 - Monsieur JOLY, Air Liquide Waziers / Douai
 - Madame DUCELLIER, ALFI Douai
 - Monsieur GODON, ALFI Douai
- Représentants des collectivités
 - Monsieur DESMENEZ, Adjoint au Maire de Sin-le-Noble
 - Monsieur MEZDOUR, Adjoint au Maire – Douai
 - Monsieur MERCIER, Conseiller Municipal - Waziers
 - Madame WOJKIEWICZ, Chargée de mission – Waziers
 -
- Représentant des riverains
 - Monsieur MICHEL, Waziers
- Personnes qualifiées
 - Monsieur FALEMPE, SDIS
 - Madame DUFLOS, S3PI



PRÉFET DU NORD
SOUS-PREFECTURE DE DOUAI

ORDRE DU JOUR

COMMISSION DE SUIVI DE SITE.....	1
Projet de procès-verbal.....	1
 Ordre du jour.....	 2
(a) Introduction du président de la CSS.....	3
(b) Bilan d'activité et environnemental de l'établissement ALFI Waziers pour l'année 2014 et début 2015 (risques technologiques et risques chroniques).....	3
(c) Bilan d'activité et environnemental de l'établissement ALFI Douai pour l'année 2014 et début 2015 (risques technologiques et risques chroniques)	4
(d) Questions et échanges.....	6



PRÉFET DU NORD
SOUS-PREFECTURE DE DOUAI

(a) Introduction du président de la CSS

Madame GALLO présente les excuses du Sous-Préfet pour son absence. Par ailleurs, elle souhaite qu'une attention particulière soit portée à la sécurité.

Il est procédé à un tour de table.

(b) Bilan d'activité et environnemental de l'établissement ALFI Waziers pour l'année 2014 et début 2015 (risques technologiques et risques chroniques)

Un diaporama est présenté.

Incidents et accidents

Monsieur BOISSY compte trois Incidents Potentiellement graves (IPG) en 2014. Une intervention a été arrêtée parce que le sous-traitant s'apprêtait à démonter un mauvais équipement lors d'une opération de maintenance. Il a été rappelé qu'il est indispensable de réaliser une visite de chantier avant d'intervenir. Par ailleurs, un flexible de chargement a été connecté alors que le collier de serrage était cassé. Le collier a été remplacé et les conducteurs ont été sensibilisés. En outre, la pression d'une semi-remorque a dépassé 5 bars, en raison d'une entrée d'azote gazeux, elle-même liée à une mauvaise manipulation de la semi-remorque par des salariés d'une filiale d'Air Liquide. Ceux-ci ont suivi des formations.

Par ailleurs, le portail d'accès au site a été volontairement dégradé (il a été percuté par une voiture).

En 2015, un IPG a eu lieu. Il concerne la semi-remorque d'une société concurrente. La vanne du circuit sous hélium s'est rompue à 200 bars. La société concernée a supprimé les circuits sous hélium.

Plaintes et exercices.

Aucune plainte n'a été formulée en 2014.

En outre, un Plan Particulier d'Intervention (PPI) et un Plan d'Opération Interne (POI) ont été réalisés. Des points d'amélioration dans la communication entre les services de l'état et le site ont été identifiés. Par ailleurs, quatre exercices d'évacuation ont été réalisés.

Le système de gestion de la sécurité

ALFI mène une démarche pour obtenir la norme ISO 50001.

Un nouveau responsable d'établissement a été nommé sur le site de Waziers en 2014.

La DREAL a réalisé une inspection en 2014, sur la gestion des retours d'expérience. Aucune non-conformité n'a été constatée. Cependant, la procédure de capitalisation des Rex (retours d'expérience) doit être mise à jour. En outre, une vigilance doit être portée sur la récurrence des incidents concernant les semi-remorques.

Un audit interne a été réalisé en 2014, sur le respect de la réglementation ADR (transport de matière dangereuse). Un écart a été identifié. Les certificats relatifs aux semi-remorques n'étaient pas systématiquement vérifiés avant le chargement. Cet écart a été corrigé depuis.

Par ailleurs, deux revues de direction sont réalisées chaque année sur le site.

Douze audits chantiers et cinq audits chauffeurs ont été réalisés. En ce qui concerne les éléments importants pour la sécurité, aucune défaillance n'a été constatée. Le management du site a par ailleurs réalisé quinze visites comportementales.

Des actions de sensibilisation du personnel des entreprises extérieures ont été réalisées.

Le Groupe insiste sur la nécessité de respecter les règles vitales de sécurité.

Des causeries sécurité ont eu lieu chaque mois.

Plusieurs investissements ont été réalisés pour maîtriser les risques.

Madame GALLO souhaite savoir pour quelle raison le montant dédié au service de gardiennage a augmenté.



PRÉFET DU NORD
SOUS-PREFECTURE DE DOUAI

Monsieur BOISSY répond que cette hausse est liée à un changement de prestataire.

Compte tenu du contexte actuel, Monsieur MERCIER regrette que les représentants de la ville de Waziers n'aient pas été informés du fait qu'une voiture a percuté la grille d'entrée. Monsieur BOISSY précise qu'en 2014, le contexte était différent. Par ailleurs, la Société a déposé plainte. Madame GALLO ajoute que les autorités préfectorales sont informées de ces incidents par les forces de l'ordre.

Monsieur MICHEL indique n'avoir connaissance d'aucune plainte de la part des riverains.

Monsieur BOISSY précise que la clôture de l'usine borde l'ancienne voie SNCF. Comme cette voie est laissée à l'abandon, la végétation commence à faire plier la clôture. Monsieur BOISSY a déjà adressé trois courriers à la SNCF à ce sujet, mais aucune mesure n'a été prise. Madame GALLO indique que la Sous-préfecture pourrait intervenir auprès de la SNCF.

(c) Bilan d'activité et environnemental de l'établissement ALFI Douai pour l'année 2014 et début 2015 (risques technologiques et risques chroniques)

Bilan de l'année 2014

Incidents potentiellement graves et accidents

Madame DUCELLIER indique que deux accidents potentiellement graves ont été déclarés. En mars, la sirène incendie s'est déclenchée, en raison de la panne d'un relais électrique. En août, en raison de la foudre, le groupe électrogène dédié au bassin incendie est tombé en panne. L'usine a été arrêtée le temps de mettre en place un groupe électrogène de rechange.

Le 27 avril 2014, l'usine a comptabilisé 1 500 jours sans accident. Par ailleurs, le site de Frais Marais a obtenu le Lauréat Sécurité AFLI.

Animation sécurité

Le nombre d'actions réalisées par type est le suivant :

- visites comportementales de sécurité : 5 ;
- accueils sécurité : 264 ;
- plans de prévention annuels : 19 ;
- audits chauffeurs : 2 ;
- quarts d'heure sécurité : 48 ;
- visites GPSO (gestes professionnels sûrs observables) : 37.

Les règles vitales de sécurité ont été déployées.

Système de Gestion de la Sécurité (SGS)

Le SGS a fait l'objet d'un audit. Le seul écart identifié a été soldé début 2015.

La DREAL a réalisé une visite d'inspection renforcée sur la gestion des Rex. Aucune non-conformité n'a été constatée. En outre, compte tenu des trois remarques formulées, un nouvel outil de gestion des plans d'actions a été mis en place début 2015. De plus, le manuel SGS et la liste des EIS sont en cours de finalisation.

Des investissements ont été réalisés pour maîtriser les risques.

Bilan de l'année 2015

Incidents potentiellement graves et accidents

Le gardien, qui appartient à une entreprise extérieure, a glissé sur une marche et s'est tordu la cheville gauche. Le plan d'actions défini est soldé.

Un challenge a été réalisé afin de sensibiliser les salariés au risque d'accident de plain-pied.

Deux incidents ont eu lieu, l'un le 1^{er} juin et l'autre le 13 août. Les deux incidents sont liés à une perte de fréon. Les deux liquéfacteurs concernés sont récents. L'analyse de ces incidents est toujours en cours. Le premier incident a été déclaré en impact environnemental. Le deuxième accident a été déclaré en L1. En



PRÉFET DU NORD
SOUS-PREFECTURE DE DOUAI

effet, l'usine a été arrêtée, car elle ne disposait plus de condenseur. Elle a ensuite redémarré en mode dégradé, car le condenseur mis en place n'est pas identique à l'ancien condenseur. Un condenseur identique à l'ancien sera remis en place début décembre.

Système de gestion de la sécurité

La DREAL a réalisé une visite d'inspection renforcée sur le plan de modernisation. Ses demandes ont été prises en compte.

En outre, de nombreux échanges ont eu lieu avec la DREAL, dans la mesure où l'étude de dangers est en cours de révision. Le PPI devra donc être modifié et peut-être le PPRT. Les risques liés à l'approvisionnement de propane sur le site sont désormais pris en compte (actuellement, seuls les risques liés au stockage étaient étudiés).

Monsieur SANTERRE précise que les études de dangers doivent être revues tous les cinq ans. Ceci étant, la révision de l'étude de dangers d'ALFI ne conduira pas nécessairement à une modification du PPRT. Il existe d'autres moyens de réglementer l'urbanisme. En revanche, le POI devra être revu.

Madame DUCELLIER signale qu'il y a une dizaine de jours, des coups de feu ont été entendus près du site, dans la mesure où les chasseurs se sont trop rapprochés. La police a été prévenue. Madame GALLO indique que si nécessaire, on procédera à un rappel auprès de la fédération de chasse.

Madame DUCELLIER rappelle que la circulation est en principe interdite sur le chemin communal du Mouchard, sauf pour les riverains et les services de l'Etat. Cependant, par commodité, des agriculteurs empruntent ce chemin. De plus, leurs engins abîment la clôture du site. Peut-être qu'une grille pourrait être installée.

Madame GALLO prend note de ce problème.

(d) Questions et échanges

Madame DUFLOS indique que le Sous-préfet souhaite qu'une brochure d'information simplifiée, de deux pages, en format A5, soit diffusée, afin de rappeler les consignes de sécurité en cas d'accident industriel. Le S3PI prendrait en charge le coût de réalisation de ce document.

Les autres CSS concernées ont déjà accepté la diffusion de ce document, mais les modalités de diffusion n'ont pas encore été définies.

Madame GALLO prend acte de l'accord des industriels. Elle indique qu'une réunion sera organisée avec les industriels concernés afin de valider le contenu de la brochure et définir les modalités de diffusion.

Monsieur DESMENEZ précise que la Mairie de Sin-le-Noble pourrait diffuser la brochure.

Monsieur MEZDOUR ajoute que la Mairie de Douai pourrait joindre la brochure au bulletin municipal.

Le Sous-préfet,


Jacques DESTOUCHES